



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 décembre 2019
(OR. en)

14886/19
ADD 1
LIMITE
PV CONS 69
ECOFIN 1121

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

5 décembre 2019

SOMMAIRE

Page

Activités non législatives

11	Programme en matière de finance durable	3
12.	Mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre les prêts non performants en Europe	3
13.	Décisions et recommandations du Conseil sur la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance.....	3
14.	Divers.....	3
	Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	
ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil		4

Activités non législatives

11. **Programme en matière de finance durable** 14335/19
Informations communiquées par la Commission et échange de vues

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le futur programme en matière de finance durable sur la base de la note thématique de la présidence et d'une présentation de la Commission.

12. **Mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre les prêts non performants en Europe**
Présentation par la Commission

Le Conseil a pris note des informations actualisées fournies par la Commission et de l'intervention de la BCE.

13. **Décisions et recommandations du Conseil sur la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance** 14176/19
Adoption 14177/19
14178/19
14179/19

Le Conseil a adopté des décisions du Conseil établissant qu'aucune action suivie d'effets n'a été engagée par la Hongrie et la Roumanie en réponse aux recommandations du Conseil du 14 juin 2019, ainsi que des recommandations du Conseil visant à corriger l'écart important observé par rapport à la trajectoire d'ajustement.

14. **Divers**

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales 14699/19
Présentation par la délégation danoise

Le Conseil a pris note des points de vue exprimés par le Danemark et d'autres délégations concernant la possibilité de renforcer encore la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Déclarations relatives aux points "A", activités non législatives, figurant dans le document 14453/1/19 REV 1

Concernant le point 19 de la liste des points "A":

Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens avec la Jordanie
Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

Concernant le point 20 de la liste des points "A":

Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sur la création d'un espace aérien commun avec la Moldavie
Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

Concernant le point 22 de la liste des points "A":

Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens avec Israël
Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

DECLARATION DE L'ESPAGNE

"L'Espagne déclare que l'adoption de cette décision est sans incidence sur sa position juridique concernant le conflit de souveraineté portant sur le territoire sur lequel l'aéroport de Gibraltar est situé. L'Espagne rappelle que, le 20 novembre 2012, elle a informé la Commission qu'elle considérait la déclaration de Cordoue comme n'étant plus en vigueur et que, par conséquent, à partir de cette date, elle n'estimait pas acceptable que, dans la réglementation de l'Union européenne en matière d'aviation civile, il soit encore fait référence à la déclaration ministérielle du 18 septembre 2006 concernant l'aéroport de Gibraltar (déclaration de Cordoue) et demandait dès lors d'en revenir à la situation antérieure au 18 septembre 2006 dans toute proposition de nouveau texte législatif."
